

Comment se protéger de l'Hantavirus

L'hantavirus est un virus dont les hôtes naturels sont des rongeurs sauvages. Cela signifie que certains rongeurs en sont porteurs et peuvent être source de contamination. L'homme se contamine par voie respiratoire en inhalant le virus présent dans les excréments (urine, selles, salive) des rongeurs ou par morsure.

Si vous résidez à proximité d'une forêt ou si vous travaillez ou avez une activité en forêt, 4 axes de recommandations sont à appliquer (issus des recommandations de la DGS pour la FHSR):

1. Éviter le contact avec les déjections de rongeurs

- Mettre un pansement sur toute blessure avant de manipuler du bois ou de travailler la terre en bordure de forêt,
- Mettre des gants de caoutchouc ou de latex pour manipuler des rongeurs morts ou vivants ou encore leurs nids.

2. Éviter d'inhaler le virus via les déjections de rongeurs

- En forêt ou en bordure de forêt il est recommandé de mettre un masque, ou du moins, se mettre dos au vent pour manipuler du bois ou de la terre,
- Éviter de pénétrer dans des locaux fermés ou abandonnés en forêt ou en bordure de forêt,
- Il est recommandé d'aérer ou d'asperger d'eau (ou mieux de désinfectant ou d'eau de javel) avant de balayer dans des locaux ayant été fermés ou abandonnés longtemps et susceptibles d'avoir hébergé des rongeurs – Utiliser de préférence un aspirateur plutôt qu'un balai.

3. Éviter que les rongeurs ne rentrent dans l'habitation

- Placer la nourriture dans des endroits inaccessibles aux rongeurs,
- Éliminer les abris utilisables par les rongeurs.

4. Dératiser régulièrement pour éviter la contamination des lieux d'habitation et réduire la population de rongeurs

- Avoir recours à de la nourriture empoisonnée (mort-aux-rats),
- Disposer des pièges du type tapette classique.

→ Attention quelque soit la méthode employée il est important de **manipuler les cadavres de rongeurs avec des gants en caoutchouc**. Le mieux est de les brûler ou de les mettre dans un sac plastique avant de les jeter à la poubelle.

Toute personne présentant des troubles respiratoires sévères après avoir pratiqué des activités à risque doit consulter rapidement et faire part de ces activités à son médecin.